

FAQ sur la situation financière du SAKK et sur le plan de redressement

Quelle est la situation actuelle?

Le SAKK affiche un déficit structurel. Sans mesures correctives radicales, cela pourrait mener à la faillite d'ici un an. Aussi est-il nécessaire de prendre des mesures fortes dans les plus brefs délais afin d'éliminer le déficit structurel dans le cadre d'un plan de redressement sur les cinq prochaines années.

Cela portera-t-il préjudice aux patient-e-s?

Pour les patient-e-s qui sont traité-e-s dans le cadre d'études, la prise en charge continuera d'être assurée. Cependant, si nous devons fermer des études, les bénéfiques liés aux découvertes s'en trouveront retardés, ce qui pourra évidemment être préjudiciable aux patient-e-s et à la science.

Comment en est-on arrivé à une telle situation?

En 2015, le SAKK a pris la décision stratégique de développer ses activités et d'accroître le nombre d'études et de patient-e-s recruté-e-s. De ce fait, de nombreuses nouvelles études ont été acquises depuis 2015. Le nombre d'études ouvertes a ainsi augmenté de 55% entre 2015 et 2019. Parmi les études approuvées, beaucoup sont des études universitaires, orientées sur les patient-e-s et non financées par le secteur pharmaceutique. L'obtention de fonds de tiers destinés à couvrir les besoins financiers pour ces études a été surestimée, ce qui a conduit à l'accumulation d'un déficit toujours plus important.

Pourquoi le SAKK a-t-il décidé en 2015 d'augmenter dans une telle proportion le nombre d'études ouvertes?

Deux facteurs sont entrés en jeu dans cette décision. D'une part, l'innovation se développe toujours plus vite dans la recherche oncologique, ce qui impose inéluctablement la réalisation d'un plus grand nombre d'études. D'autre part, le SAKK souhaitait que le plus grand nombre possible de patient-e-s puisse avoir accès à des traitements innovants.

Rétrospectivement, cette décision était-elle une erreur?

Non, ce n'était pas une erreur. Nous souhaitions que le plus grand nombre possible de patient-e-s puisse avoir accès à des traitements innovants. Cependant, nous avons surestimé les possibilités en matière de capacités de financement.

Quand a-t-on pris conscience du problème?

Nous avons découvert le problème en novembre 2019, mais en avons sous-estimé l'étendue. C'est pourquoi les mesures immédiates que nous avons prises ont eu un effet insuffisant.

Quelles mesures avez-vous prises pour éviter une telle évolution à l'avenir?

Nous sommes passés à un budget pluriannuel des projets. Cela nous offre une meilleure visibilité et contrôlabilité par rapport à l'ancien budget annuel.

Quelles sont les conséquences?

Le SAKK doit réduire de manière drastique ses dépenses l'année prochaine et a établi les éléments clés d'un plan de redressement qui ont été approuvés le 3 novembre 2020 par le Comité du SAKK. Le redressement prévoit des coupes dans les domaines suivants: réduction des contributions aux hôpitaux pour leurs charges supplémentaires dues aux activités liées aux études (p. ex.

personnel et infrastructure), réduction des activités liées aux études (fermeture et suspension d'études) et malheureusement, suppression de postes au centre de coordination du SAKK.

Pourquoi de telles mesures drastiques?

Sans ces mesures drastiques, il ne serait pas possible de sortir des difficultés financières dans le temps requis et de stabiliser le SAKK.

Des licenciements sont prévus. Combien de collaborateurs/-trices sont concerné-e-s?

Malheureusement, il s'agit d'un licenciement collectif. 26 des quelque 100 postes sont supprimés.

Quand les licenciements vont-ils être annoncés?

Les licenciements seront annoncés entre le 30 novembre et le 2 décembre 2020.

Y a-t-il un plan social?

Non, le SAKK ne dispose pas des moyens pour un plan social.

N'y a-t-il aucune autre option envisageable?

Malheureusement, non. Pour régler les déficits structurels, il est nécessaire de prendre des mesures affectant les dépenses. Du côté des revenus, le potentiel est pleinement exploité et la prévisibilité est délicate. Cependant, nous nous entretenons systématiquement avec nos partenaires au sujet d'éventuels financements supplémentaires.

Qui assume la responsabilité?

L'association assume en premier lieu la responsabilité des dommages financiers occasionnés avec son patrimoine.

Combien de temps la phase de redressement va-t-elle durer?

Le redressement doit être durable et est donc prévu sur plusieurs années.

Comment veillera-t-on à ce que le SAKK ne se retrouve pas de nouveau dans une situation de redressement?

Nous avons un nouveau processus budgétaire basé sur les projets, qui s'étend sur plusieurs années. À partir de 2021, nous allons introduire un nouvel outil de planification et de reporting.

Dans quelle mesure êtes-vous optimiste quant au succès du plan de redressement?

Nous pensons que nous avons choisi la bonne voie avec les mesures actuellement déployées pour que le SAKK retrouve une viabilité financière durable.

Le Comité du SAKK peut-il encore approuver des études?

Des projets pourront continuer d'être soumis et approuvés par le Comité du SAKK. Cependant, jusqu'à nouvel ordre, seuls les projets dont les coûts sont couverts à 100% seront approuvés.

Que signifie le plan de redressement pour les groupes de recherche du SAKK?

Les groupes de recherche seront directement concernés par la fermeture et la suspension d'études. Cependant, ils continueront à développer des idées de projets et à discuter d'études. De plus, des projets pourront toujours être soumis. Cependant, jusqu'à ce que soit achevé le redressement, seuls les projets dont les coûts complets sont couverts à 100% avant l'activation et pour toute la durée de l'étude seront approuvés.

Le SAKK continuera-t-il d'organiser et de proposer des événements de formation continue?

Dans la mesure où nous couvrons les coûts des événements de formation continue propres au SAKK (y compris conférence semestrielle, formation continue des médecins-investigateurs, etc.) grâce au financement de sponsors, le SAKK pourra continuer de proposer les formats déjà établis.